VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002.

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hont Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe No 266; ledit lot étant désigné par le No 74 sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 26 juillet 1846 et mesurant en mesure française quarante trois pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes) sur la ligne du fond, cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 73, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pontalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant——— aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST-CYR, JR.

No 97 443—Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE.

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker juge de la susdite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 1063, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Genius) lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié daté du 12 mars 1900 et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120) quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Peter A. St-Cyr Jr. par acte passé pardevant George A. Dearing, notaire le 5 novembre 1902, et dument enregistré en le livre des Transferts 184, Folio 740. Les améliorations consistant d'un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant trois chambres toiture en bardeaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1/2) ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarié de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, chèque.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.

Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Gregor W. Long.

No 98,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet, JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D daté du 22 décembre 1911, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ancien numéro cinq borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné comme lot No 8 sur un plan de Allen D'Hémécourt, autrefois voyer, daté du 16 juillet 1853, annexé à un acte passé pardevant C. Cavelier ancien notaire le 10 octobre 1863, et désigné par le même numéro sur une copie d'un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, ledit lot mesurant, en mesure américaine vingt sept (27) pieds quatre pouces (4") de face à la rue Palmyre sur cent huit pieds (108') de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple ayant toiture en ardoises, retiré du trottoir ayant grillage en fer connu comme No 2526 rue Palmyre, contenant cinq chambres, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., loué à $16 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911. 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR--SANS LIMITE.

SITES POUR BATIR

RUE SARATOGA, ENTRE L'AVENUE TULANE ET LA RUE GRAVIER.

CONVENABLE POUR EMPLACEMENT DE COMMERCE.

COTTAGE DOUBLE,

224-230 RUE SARATOGA,

Entre l'Avenue Tulane et la Rue Gravier.

JEUDI, LE 15 FEVRIER 1912, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE PIERRE BARRAIE.

No 98,922 du Docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 3 janvier 1912, et signé en Cour ouverte le 10 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Commune et Gravier, laquelle portion de terre mesure dix-huit pieds deux lignes et demi de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), dix-huit pieds un pouce et demi de largeur dans le fond sur soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, plus ou moins, et est la moitié à côté de la rue Commune du lot original désigné par le numéro trois sur un plan dressé par E. Surgi, daté du 20 avril 1848, déposé en l'étude de J. Cavellier, ancien notaire en cette ville.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, sur un devis dressé par Louis H. Pilié, daté du 18 novembre 1874, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 21 nov. 1874, lequel lot mesurant d'après ledit devis dix-huit pieds et deux lignes de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), soixante-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Commune, le divisant du lot A, sur ledit devis, soixante trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Gravier et dix-huit pieds un pouce et six lignes en largeur sur le fond.

Troisième — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, ayant en mesure anglaise soixante-dix pieds de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga) sur soixante pieds de profondeur (mesure française) diminuant en largeur dans le fond pour qu'il n'y ait que cinquante-sept pieds neuf pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, mesure anglaise; borné d'un côté par la propriété de Noel Baden, ou assigné et de l'autre côté par la propriété de Wm M. Lambert ou assigné.

Les améliorations sont connues comme Nos 224-230 rue Saratoga, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier, l'îlet rue Sud Rempart et comprennent quatre (4) chambres et cuisine de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication sur la propriété, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation la vente sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses de sécurité dans les actes de vente, l'acquéreur devant assurer et tenir assurées les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et devant transférer la police ou les polices au porteur desdits billets, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour du passage des actes de vente et de payer pour les frais des certificats requis et assumer le paiement des polices d'assurance non expirées et de payer pour les primes non acquises et d'assumer les taxes de 1912. La tutrice devant être mise en pouvoir de signer et exécuter les actes nécessaires pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Gustave A. Llambias, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,

806 rue Perdido.

14 jan—14 21 28—fév 4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE

—et—

AUTOMOBILE.

Succession de Francis J. Roder.

No 98 936 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. KERNAGHAN, encanteur —Bureau No 339 rue Carondelet — MERCREDI, 31 janvier 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, daté du 15 janvier 1912, juge de la susdite Cour, Division E, dans la susdite affaire, sur les lieux No 2624 rue Magazine, entre les rues Troisième et Quatrième

Meubles de ménage se composant d'ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, bric à brac, rideaux et stores, nate et ade cuisine, une automobile Cadillac en excellent état. Un bureau à couverture à coulisse (roller top) et un poinçon pour chèque.

Aussi d'autres articles, le tout selon un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions—Comptant.

Dart, Kernan & Dart avocats.

18 jan—19 21 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux Ilets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Abris, Veuve de William Mohr.

No 95,750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 82 sur un plan par John Schreiber, voyer le 20 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte acquis livre des transferts 146, folio 183, et livre des transferts 214, folio 100.

Ledit ilet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer daté du 22 décembre 1911 comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bienville et Anthony et mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprenant un cottage simple à un étage, couvert en ardoises, No 4338 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911 d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena 112 pieds, 1 pouce, 3 lignes sur l'autre ligne de côté se joignant à un point sur la rue Bienville et 64 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté contigu et dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, le 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage No 4924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié, du 26 décembre 1911 et mesurant 43 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre de transferts 196, fol. 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour domiciles magnifiques prêts.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Walter C. Leahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 99,318—Division —. — Attendu que Mme Catherine Kaiser veuve de Walter C. Leahey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter C. Leahey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS COENNLL Greffier. — J. Zach Spearing, avocat.

20 janv—20 24 29

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne encoignure de la rue Gravier, l'ilet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres et bâtisse à deux chambres dans le fond du lot sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Derbigny, et désigné comme lot No vingt et un (21) formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze (11') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier, quarante (40') pieds un (1") pouce, cinq (5"') lignes de face et profondeur à la rue Claiborne, de la soixante-dix neuf (79') pieds, six (6") pouces, quatre (4"') lignes, s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane, cent vingt (120') pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20, et vingt sept (27') trois (3") pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 28 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow) sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow (maintenant Derbigny), Gravier et Commune (maintenant avenue Tulane), désigné comme lot No vingt (20) dans l'ilet No 432, mesurant vingt sept (27') pieds à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt (120') pieds.

3° Un joli cottage simple 1707 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow) comprenant 4 chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage avec grande écurie à deux étages et hangar et emplacement pour chemin de voiture étant sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 432, lequel est borné par les rues Claiborne, Gravier, Commune maintenant avenue Tulane, et la rue Derbigny et décrit comme lot No vingt-six sur un plan fait par L. H. Pilié, daté du 12 mai 1843, déposé pour référence en l'étude de A. Mazereau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt six (26') pieds neuf (9") pouces et trois (3"') lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre (44') pieds onze (11") et quatre (4"') lignes sur le côté le plus près de la rue Gravier, cinquante-cinq (55') pieds sept (7") et deux (2"') lignes sur l'autre ligne et vingt-sept (27') pieds un (1") pouce et deux (2"') lignes de largeur dans le fond.

6° Un cottage double 401-03 rue Sud Claiborne, coin Gravier, l'ilet Willow ou Derbigny, comprenant de chaque côté 5 chambres et une résidence simple à deux étages 1712 rue Gravier, encoignure Derbigny (autrefois Willow) comprenant 3 chambres au premier étage et 3 chambres au rez-de-chaussée, les deux propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble sur un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié, daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un (51') pieds, un (1") pouce et deux (2") lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3"') lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade de quatre-vingt-dix-huit (98') pieds, huit (6") pouces et deux (2"') lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatre-vingt deux (82') pieds deux (2") pouces et sept (7"') lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

7° Deux cottages doubles, 428-30 rue S. Claiborne et 429-31 rue Clara, les deux entre les rues Perdido et Gravier, chaque maison comprenant 3 chambres de chaque côté, devant être vendus ensemble avec un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le No deux sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le vingt-septième jour de novembre 1860, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-sept du livre des plans No un et mesurant trente-deux (32') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt-onze (91') pieds quatre (4") pouces et sept (7"') lignes sur la ligne du côté du lot No un et cent quatre (104') pieds cinq (5") pouces et cinq (5"') lignes sur le côté du lot No trois.

8° Un cottage double, 2319-21 avenue Tulane, entre les rues Miro et Tonti, le lot s'étendant à travers et faisant face à l'avenue Banks, la maison comprenant 3 chambres et hangar de chaque côté sur une certaine étendue ou portion de terre située, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, lequel est borné par l'avenue Tulane, les rues Banks Miro et Tonti mesurant vingt-huit (28') pieds onze (11") pouces et deux (2"') de face à l'avenue Tulane, vingt-huit (28') pieds six (6") pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent vingt-trois (123') pieds dix (10") pouces et cinq (5"') lignes sur la ligne du lot No sept, et cent dix-huit (118') pieds quatre (4") pouces sur l'autre côté, la dite portion de terre, constituant du lot No six, mesurant vingt sept (27') pieds, cinq (5") pouces, deux (2"') lignes de face à l'avenue Tulane, vingt sept (27') pieds à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit pieds (118') quatre (4") pouces sur la ligne du lot No cinq, et cent vingt trois (123') pieds, dix (10") pouces et cinq (5"') lignes sur le côté du lot No sept et une portion du lot No cinq, mesurant un (1') pied, six (6") pouces de face à l'avenue Tulane et la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit (118') pieds, (4") pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets d'hypothèque de lien de vendeur à l'ordre et endossés par l'acquéreur, la balance en un et deux ans après la date, portant six pour cent (6 0/0) par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité pour les garantir. Les taxes pour l'année 1912 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Wonlfe notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication chèques.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats pour la demanderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois*

NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois*

NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.